



Bonnes pratiques de biosécurité pour les livraisons d'aliments en élevage



À L'USINE...



➔ • Je **contrôle visuellement l'état de mon véhicule** entre chaque tournée.



➔ • Je **nettoie** les éventuelles accumulations de **boue** ou les **salissures**.



➔ • Je **désinfecte mon véhicule** après l'avoir nettoyé en tenant compte de la fréquence définie dans le Plan de nettoyage et désinfection. Celle-ci est d'au moins une fois par semaine, si les élevages livrés détiennent des volailles, ou en l'absence d'information sur leur présence.



➔ • J'**enregistre** les opérations de nettoyage et désinfection de mon véhicule dans un document approprié.



LE PLAN DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES VÉHICULES

Défini pour chaque site, il comprend notamment :

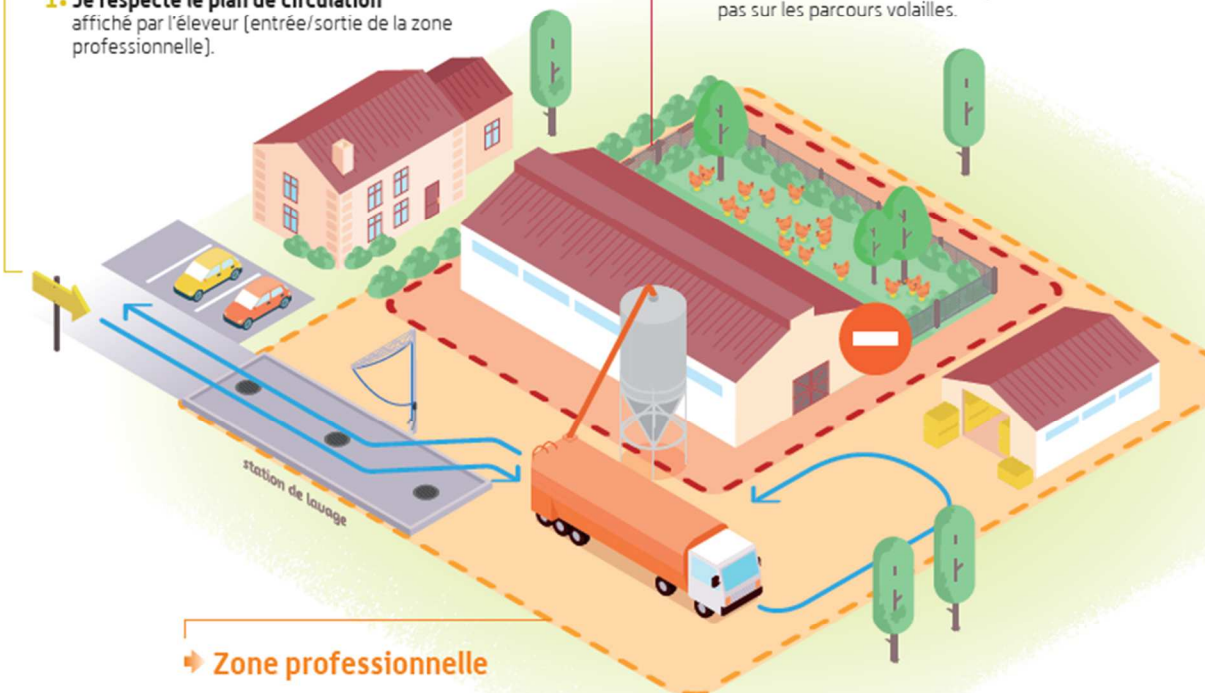
- ➔ Une analyse des risques propre au contexte de chaque fabricant d'aliments.
- ➔ Les fréquences de nettoyage et de désinfection des véhicules livrant en élevage.
- ➔ Les procédures de nettoyage et de désinfection des véhicules livrant en élevage.
- ➔ Les procédures d'enregistrement des opérations de nettoyage et de désinfection des véhicules livrant en élevage.

Si l'éleveur le demande, ce plan doit lui être communiqué, de même que la date des dernières opérations de nettoyage et de désinfection du véhicule.

EN ÉLEVAGE...

Zone publique

1. Je **respecte le plan de circulation** affiché par l'éleveur (entrée/sortie de la zone professionnelle).



Zone professionnelle

2. Si l'éleveur l'exige et si le site est équipé d'une station de lavage, je **nettoie (et je désinfecte) mon véhicule** avant de pénétrer dans la zone professionnelle.

3. Je **ne sors du véhicule que pour réaliser des actions indispensables au bon déroulement de la livraison.**

Zone d'élevage

4. Je **ne pénètre jamais dans la zone d'élevage** (bâtiments et éventuels parcours de volailles), même si l'on m'y invite. Notamment je ne circule pas et je ne stationne pas sur les parcours volailles.

Si je livre de l'aliment en sac ou en big bags, je n'utilise que **des sacs ou des big bags neufs**, ou éventuellement recyclés si le fournisseur est en mesure de garantir que le risque de contamination est maîtrisé lors du processus de recyclage.